

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 26 (1890)
Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVI^e Année



15 AOUT 1890

N^o 16

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : **Partie générale :** Le médecin des écoles (fin). L'enseignement classique au Sénat français. — **Chronique scolaire :** Vaud, Jura bernois. — **Bibliographie.** — **Exercices scolaires :** Composition, Arithmétique.

PARTIE GÉNÉRALE

Le médecin des écoles

(FIN)

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, plusieurs villes et cantons suisses ont suivi le mouvement et l'inspection médicale existe à Lausanne, à Bâle et à Genève; examinons sur quelles bases.

À *Lausanne*, le médecin scolaire a été institué par le Règlement pour la Direction des écoles du 9 avril 1883. Voici les articles qui le concernent.

ART. 15. — Un médecin est spécialement chargé de l'inspection des écoles au point de vue de la salubrité des locaux et de l'état sanitaire des enfants.

ART. 31. — Le médecin des écoles doit visiter les classes primaires de la commune et celles de l'École supérieure une fois pendant le semestre d'été et deux fois pendant le semestre d'hiver. Il doit, en outre, se rendre dans les classes toutes les fois qu'il en est requis par la Direction.

ART. 32. — Il délivre aux élèves qui ont été renvoyés de l'école pour cause de maladie contagieuse le certificat constatant leur guérison.

ART. 33. — Il donne aux maîtres et maîtresses les instructions nécessaires pour permettre à ceux-ci de reconnaître les premiers symptômes des maladies transmissibles et prescrit les mesures à prendre lors de l'apparition de ces affections dans les classes.

ART. 34. — Il adresse un rapport écrit à la Commission, sur les conditions hygiéniques des classes et sur l'état sanitaire des enfants, après chacune de ses inspections régulières et aussi souvent qu'il le juge à propos.

ART. 39. — Le médecin des écoles reçoit une indemnité annuelle de 500 francs.

Voici les renseignements supplémentaires que M. L. Roux, directeur des écoles à Lausanne, a bien voulu nous communiquer par lettre du 9 juin 1889 :

Les classes primaires sont au nombre de 70. Elles comptent environ 3400 élèves. L'Ecole supérieure des jeunes filles compte 300 élèves. — A la fin de chaque mois tous les maîtres envoient au médecin un rapport constatant les absences pour maladie, la durée de l'absence et la nature de la maladie. — Après l'examen de ces rapports, le médecin adresse au Directeur un résumé de ses constatations. En outre, si la rentrée d'un enfant lui paraît trop hâtive ou si l'absence se prolonge au-delà de ce que comporte la nature de la maladie annoncée, le médecin se rend en classe ou avise par écrit le maître ou la maîtresse.

Le médecin se rend deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, de 11 heures à midi, au bureau de la Direction ; là, dans une pièce spéciale, il examine tous les enfants qui lui sont envoyés des différentes classes avec un billet ou une lettre du maître indiquant le motif pour lequel l'enfant est envoyé à la consultation. En cas d'urgence les consultations régulières ne suppriment pas la visite du médecin en classe.

« Depuis l'institution d'un service médical, nos classes primaires ont considérablement gagné. Il n'y a plus d'enfants malades et manquant de soins, il n'y a plus de maladies suspectes à redouter. A même de juger les services que nous a rendus et que nous rend le médecin scolaire, je ne puis comprendre que l'on ait pu s'en passer si longtemps dans tous les centres populeux. — Je crois devoir ajouter que le traitement n'est pas en rapport avec le travail. Je voudrais pouvoir proposer aujourd'hui le double, ce ne serait que justice. »

Le rapport de gestion de la municipalité de Lausanne pour 1889 permet de se rendre compte des bienfaisants services rendus dans cette ville par le médecin des écoles. Citons-en un seul chiffre : du 1^{er} avril 1889 au 30 mars 1890, le médecin a visité à sa consultation 317 élèves.

A *Bâle*, le médecin scolaire est chargé de la surveillance sanitaire de toutes les classes du canton. Le nombre des élèves est de 12,000 répartis en 270 classes ou divisions de classes. Le règlement spécial est du 28 mai 1886. En voici la traduction :

ART. 1^{er}. — Le médecin scolaire est nommé par le conseil de l'instruction publique.

ART. 2. — Il dépend du Département de l'instruction publique, à qui il doit présenter chaque année un rapport.

ART. 3. — Il a pour mission de lutter contre les influences nuisibles de l'école et de favoriser, au moyen de l'école, le développement physique de la jeunesse.

ART. 4. — A cet effet, il devra avant tout, par des visites, se familiariser avec les conditions sanitaires des écoles publiques et privées, et veiller à ce qu'on se conforme consciencieusement aux dispositions et prescriptions de l'autorité concernant les soins à donner à la santé.

Il devra visiter chaque classe des écoles publiques au moins 4 fois par an, savoir une fois dans la période entre le commencement de l'année scolaire et celui des vacances d'été, une fois entre les vacances d'été et celles d'automne et deux fois pendant le semestre d'hiver.

ART. 5. — Aussi souvent qu'il le jugera opportun, il fera rapport au Département sur les observations et constatations faites, et proposera les améliorations et les études nécessaires.

Il lui appartient de donner un préavis sur la situation et les plans des nouveaux bâtiments d'école, ainsi que sur d'autres questions qui lui sont soumises par le Département de l'instruction publique, de même que sur les demandes de dispenses de certaines branches de l'enseignement, et sur le renvoi d'élèves pour cause de faiblesse physique ou intellectuelle.

ART. 6. — Il s'entendra avec l'instituteur ou l'autorité scolaire au sujet des inconvénients qui peuvent être écartés sans autre, par exemple en ce qui concerne la répartition des élèves dans les bancs convenables, la tenue du corps pendant les leçons, la température de la salle, l'aération, la propreté, les repos, l'éloignement d'enfants malades ou trop peu développés physiquement ou intellectuellement pour suivre l'école.

ART. 7. — Lors de ses visites, il donnera au directeur et à l'instituteur les conseils et directions qui lui seront demandés. Il répondra à l'appel du directeur lorsque celui-ci jugera sa visite dans une classe nécessaire en dehors des inspections régulières.

ART. 8. — D'une manière générale, il s'efforcera d'exercer son influence en éclairant les instituteurs, soit à l'occasion de ses inspections, soit en publiant, avec l'approbation du conseil de l'instruction publique, des instructions à l'adresse des maîtres et des parents, soit en donnant des conférences sur des questions d'hygiène scolaire, etc. »

Le premier rapport du médecin scolaire, Dr Mähli, a été publié intégralement. Il donne des renseignements sur l'état des divers bâtiments d'école du canton, en notant les défauts auxquels il est nécessaire de remédier. — Nous y lisons que le médecin a

mis beaucoup de temps à l'examen des demandes de dispenses, (en particulier de la gymnastique) qui, pour la plupart n'étaient pas appuyées d'une attestation médicale suffisante. — M. le Dr Mähli remarque qu'on peut se tenir mal même sur les meilleurs bancs, et que les instituteurs doivent porter leur attention sur ce point, comme sur les soins à donner à la ventilation.

Pendant le premier semestre il n'a pas pu s'occuper beaucoup de l'hygiène de l'enseignement, ni par conséquent des travaux domestiques. Si les règles sur ce point ne sont pas observées, dit-il, c'est affaire aux parents de se plaindre. Il est vrai que beaucoup d'entre eux reculent devant cette démarche, sinon les plaintes seraient plus nombreuses.

Pour les absences qu'on peut soupçonner d'être abusives, le médecin visite les enfants et ordonne le nécessaire en cas de maladie contagieuse.

Nous savons en outre, par des renseignements qui proviennent de M. le Dr Mähli, que le médecin scolaire de Bâle doit la moitié de son temps aux écoles. Il s'occupe d'un grand nombre d'enfants mal nourris et malades, dont on ne peut exiger des prestations intellectuelles. Il les suit dans leur domicile où il ne peut que trop rarement apporter les améliorations indispensables, et s'efforce d'envoyer les plus nécessiteux dans les colonies de vacances (260 élèves en 1888). Les enfants malades sont reçus dans l'établissement de Langenbruck, ouvert toute l'année. — Deux fonds spéciaux s'occupent des chaussures et des vêtements dans une mesure considérable, mais loin d'être suffisante. — On voulait essayer des bains scolaires. — L'été on distribue du lait, l'hiver une bonne soupe, ce qui fait 600 portions pour le Grand-Bâle seulement. On a commencé à établir des asiles (*Kinderhorte*) où les enfants peuvent attendre que leurs parents rentrent à la maison. — Le médecin s'occupe de ces diverses institutions. —

Le rapport de gestion du Département pour 1888 dit qu'en plus des questions habituelles, le médecin scolaire s'est occupé dans ses visites des maladies d'yeux et d'oreilles. Ses constatations lui ont donné lieu à des observations à domicile et à un traitement médical. — En outre, le médecin a veillé à ce que les mesures prescrites dans le cas de maladie contagieuse fussent réellement observées par les parents.

Disons encore que le canton de Bâle a organisé, à titre d'essai, des classes spéciales pour les enfants peu doués, et qu'il a édicté un règlement sanitaire très intéressant et qui gagnerait encore à être mieux coordonné. Il comprend les chapitres suivants:

1. Répartition des élèves dans les bancs suivant leur taille.
- 2. Tenue du corps. — 3. Station debout et mouvements. —
4. Myopie, soins à donner à la vue. — 5. Ouïe. — 6. Soins à donner à la voix. — 7. Tableaux des leçons. — 8. Repos (récréations). — 9. Demi-journées libres. — 10. Travaux domestiques.

— 11. Leçons particulières. — 12. Fermeture des écoles pendant les fortes chaleurs. — 13. Exercices corporels. — 14. Température dans les salles de classe. — 15. Soins contre les refroidissements. — 16. Soins concernant la nourriture et le vêtement. — 17. Maladies contagieuses. — 18. Epilepsie. — 19. Renvoi d'élèves en âge de fréquenter l'école. — 20. Aération, nettoyage et chauffage. — 21. Ecoles privées.

A Genève enfin, l'inspection sanitaire est organisée par le Règlement du 24 décembre 1888. Il n'est pas encore possible de formuler un jugement définitif, mais d'après M. Bouvier, directeur de l'enseignement primaire, « cette première expérience semble avoir donné de bons résultats. » Nous notons les traits particuliers suivants. — Chaque classe doit être visitée au moins deux fois par an. — Chaque enfant est examiné individuellement. Le médecin-inspecteur délivre gratuitement le certificat qui permet à un enfant de rentrer à l'école après en avoir été éloigné pour cause de symptômes de maladie contagieuse. — Après chaque visite il est dressé un rapport selon un formulaire.

Maintenant que nous savons sur quelles bases repose l'inspection médicale là où elle existe, examinons comment la question se présente pour les localités qui l'attendent encore. On nous permettra bien d'en parler au point de vue de la Chaux-de-Fonds, car si la création du médecin des écoles est facile, comme nous en avons la certitude, dans la ville qui occupe en Suisse le 7^e rang pour l'importance de la population, dans quelle localité rencontrera-t-elle des difficultés ?

Les conditions générales de la vie sont, à tout prendre, plus favorables à La Chaux-de-Fonds, qu'à Genève, à Lausanne, à Bâle et surtout à Anvers. Les logements de notre population ouvrière sont plus salubres, la nourriture est plus fortifiante, les soins donnés aux enfants plus éclairés ; par dessus tout, l'air vif de nos montagnes est un puissant facteur de la salubrité. Néanmoins, n'y a-t-il pas encore bien des familles entassées dans des taudis indignes de la personne humaine ? Ne connaissons-nous pas et en trop grand nombre, des malheureux qui ne peuvent accorder à leurs enfants qu'une nourriture insuffisante, ou des gens qui, par ignorance, par incurie, par lassitude de la vie, ne prennent aucun soin de leurs enfants et qui au surplus sont dans l'impossibilité de supporter les frais médicaux que l'état de leur santé exigerait ? A notre avis, le médecin des écoles aurait souvent l'occasion de mettre sa science, son expérience et son dévouement au service des enfants et des plus déshérités d'entre eux. Et puis, n'oublions pas que si nous voulons améliorer les conditions de la classe la plus nombreuse de la société, en fait d'hygiène comme dans toute question sociale, c'est sur l'enfant qu'il faut travailler, parce que c'est la génération future qu'il faut mieux préparer pour les luttes de la vie et former à de nouvelles

idées et à de nouvelles habitudes ; pour la génération actuelle, c'est trop tard.

Jusqu'à présent, le directeur des écoles a fait appel à plusieurs reprises au concours des médecins, qui lui a été accordé chaque fois avec beaucoup d'empressement. Mais par un scrupule que chacun partagera, sauf MM. les médecins eux-mêmes, leur assistance n'a été réclamée que dans les cas d'absolue nécessité. On avouera certainement que cela ne constitue pas une surveillance médicale suffisante. D'autre part, nous ne pouvons pas continuer à laisser nos classes, qui comptent plus de 4,000 enfants, sans autres prescriptions sur l'hygiène que celles que le directeur a cru devoir leur donner. Il y a tout un ensemble de règles à formuler et à l'exécution desquelles il faut tenir. Qui pourra le faire avec plus de compétence et de succès qu'un médecin, investi d'un mandat spécial et agissant au nom de la Commission scolaire ?

Je demande donc aux membres des autorités communales et scolaires de chaque localité de se poser les questions suivantes :

L'installation de nos écoles et leur organisation pédagogique peuvent-elles nuire à la santé des élèves ? Y a-t-il parmi nous des chefs de famille que la pauvreté empêche de donner à leurs enfants les soins nécessaires quand ils sont malades ? Ne connaissons-nous pas des élèves qu'un régime reconstituant suivi à l'école sauverait de la faiblesse physique, de la torpeur intellectuelle, et mettrait à même de prendre place plus tard au rang des travailleurs productifs ? N'est-il pas vrai qu'un avis du médecin, donné en temps opportun, peut préserver un enfant d'une maladie sérieuse ou de graves conséquences, et que, dans l'état présent, cet avis fait trop souvent défaut ?

Tous sont obligés de répondre affirmativement à chacune de ces questions, n'est-ce pas ? Eh bien, je le répète, il faut que cet état déplorable cesse. Il faut que l'école fortifie la santé des élèves, s'intéresse aux faibles et aux malades, et les soigne avec sollicitude. Elle doit travailler avec autant d'ardeur et de conviction au développement physique qu'au développement intellectuel de la jeunesse. Elle reçoit un enfant débile : elle doit rendre aux parents une jeune fille ou un adolescent non pas seulement instruit des choses nécessaires à la vie, mais encore muni des forces physiques indispensables pour le travail, et de la ferme volonté de s'en servir. Et pour réaliser ces bienfaits, dont l'école elle-même bénéficiera dans une large mesure, que faut-il ? Un médecin et un dispensaire des écoles.

Pour avoir un médecin, il suffit d'inscrire au budget scolaire un modeste crédit ; le dévouement, qui est une vertu professionnelle dans le corps médical, fera le reste.

Pour avoir le dispensaire, il suffit de s'adresser aux sociétés de bienfaisance et aux personnes charitables, qui contribueront de grand cœur aux frais de ce nouveau service.

Et grâce à ce concours des bonnes volontés guidées par le sentiment de la charité et de la solidarité, nous aurons bientôt dans chacune de nos villes et dans chacun de nos villages, un médecin des écoles. Ce sera un bienfait pour un grand nombre de nos élèves et de nos familles, et pour l'école elle-même. ¹⁾

ED. CLERC.

Comme conclusion pratique, voici un règlement pour le médecin des écoles. Nous l'avons élaboré uniquement en vue de faire connaître les services que ce médecin est appelé à rendre. Il a été approuvé par le corps médical de la Chaux-de-Fonds unanime. Les commissions d'écoles pourraient facilement, croyons-nous, le modifier suivant les circonstances locales.

Règlement pour le médecin des écoles.

ARTICLE PREMIER. — Il est institué un médecin des écoles.

Ce médecin est nommé par la commission scolaire à son entrée en charge.

S'il n'est pas membre de la Commission scolaire, il assiste à ses séances avec voix consultative.

ART. 2. — Le médecin des écoles reçoit une indemnité de mille francs.

ART. 3. — D'une manière générale, il a pour mission de veiller à l'amélioration des conditions hygiéniques des écoles en ce qui concerne :

- 1^o Les bâtiments scolaires (cours et préaux).
- 2^o L'aménagement des salles de classe et de leurs dépendances.
- 3^o L'organisation pédagogique des classes.
- 4^o Les instructions à donner aux membres du corps enseignant.
- 5^o Les soins généraux à donner aux élèves.

ART. 4. — En conséquence, il a spécialement les attributions suivantes :

1^o Il examine les plans des nouveaux bâtiments scolaires, et les projets de réparations aux bâtiments actuels, et donne son préavis.

2^o Il surveille les installations et l'observation des prescriptions concernant l'éclairage, le chauffage et la ventilation des salles, les soins de propreté aux classes et à leurs dépendances, le mobilier scolaire, le nombre des élèves que chaque classe peut recevoir.

3^o Il porte son attention sur le plan d'études, la somme des préparations domestiques exigées des élèves, le matériel d'enseignement, l'emploi des récréations et des repos entre les leçons, les jeux, les promenades et les courses scolaires.

4^o Il donne aux membres du corps enseignant des instructions leur permettant de reconnaître et de distinguer les premiers symptômes des principales maladies contagieuses, et de donner les premiers soins en cas d'accident. — Il traitera avec eux les diverses questions de l'hygiène scolaire.

Il reçoit de la Direction du collège le tableau hebdomadaire des maladies constatées dans les classes, et propose les mesures que ce tableau lui suggère.

5^o Il s'intéresse aux bains qui pourront être organisés ultérieurement.

Il donne aux élèves les soins individuels suivants :

1) Je me fais un devoir d'exprimer mes remerciements aux personnes qui ont bien voulu me fournir des renseignements que j'ai utilisés pour cette étude, en particulier à MM. le Dr Guillaume, directeur du Bureau fédéral de statistique à Berne; L. Roux, directeur des écoles de Lausanne; Aimé Bouvier, directeur de l'enseignement primaire à Genève, et H. Zehntner, secrétaire du département de l'instruction publique à Bâle.

a) Il examine tous les enfants qui demandent leur inscription au collège, et qui paraissent suspects de ne pas avoir atteint le développement physique et intellectuel nécessaire pour fréquenter l'école publique. A ceux qu'il reconnaît aptes à entrer dans une classe, il remet un bulletin constatant en particulier l'état de la vue et de l'ouïe, et indiquant les autres caractères particuliers de l'enfant qui peuvent intéresser l'instituteur. Ce bulletin sera transcrit dans une matricule.

b) Il examine les élèves que les instituteurs envoient à sa consultation pour vérifier s'ils ne sont pas atteints d'une maladie qui nécessite leur éloignement momentané de l'école.

Eventuellement il leur délivre le certificat de maladie et la déclaration de guérison.

c) Il examine les élèves que les instituteurs lui présentent comme devant être libérés à teneur de l'article 32 de la loi sur l'enseignement primaire (élèves notoirement dépourvus d'intelligence).

d) Moyennant le consentement des parents, il procède chaque année à la revaccination de tous les élèves de 4^{me} primaire, et de tous ceux qui venant d'une autre localité, sont inscrits dans une classe supérieure à la 4^{me}. — Le vaccin pourra être fourni gratuitement.

e) Au commencement de l'année scolaire et de l'année civile, chaque instituteur mesure ses élèves et les place à des tables correspondant à leur taille.

Le médecin contrôle ce placement, qui doit tenir compte en même temps des cas de faiblesse de l'ouïe et de la vue.

ART. 5. — Le médecin visite chaque classe de la ville au moins quatre fois par an, savoir : au commencement de l'année scolaire, deux fois en hiver et avant la période des examens annuels.

Il visite les classes foraines tous les six mois.

Il procède en outre à toute visite ou inspection que la Direction du collège juge nécessaire.

ART. 6. — Le médecin adresse à la Commission scolaire un rapport annuel, et un rapport spécial aussi souvent qu'il le juge utile. E. C.



L'enseignement classique au Sénat français

Une discussion très mouvementée a eu lieu les 17, 18 et 19 juin au Sénat français. M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, dans un discours prononcé à Montpellier lors des fêtes du Jubilé, annonçait certaines réformes relatives à l'enseignement universitaire; il s'élevait surtout contre le mode actuel de procéder aux examens de baccalauréat, pour lesquels, en France, les notes de l'année ne comptent pas. M. Combes a trouvé là le prétexte d'une interpellation sur la question de l'enseignement secondaire. Développant ses idées, l'honorable sénateur a critiqué avec force les programmes d'aujourd'hui, lesquels lui paraissent peu équitables. Il voudrait purement et simplement la suppression du baccalauréat, et le remplacement exclusif du latin et du grec par l'étude de la langue française amplifiée et celle des langues modernes; ce ne serait que plus tard, dans l'enseignement supérieur, que ceux qui le désireraient, pourraient commencer sérieusement les langues mortes. La part faite aux sciences deviendrait plus large. Les élèves, à leur départ du lycée, recevraient des certificats de maturité. Ils auraient ainsi tous la même culture générale préparatoire, et la spécialisation ne viendrait qu'après; bref, M. Combes est pour l'école secondaire unique, avec un programme littéraire scientifique d'où les langues mortes seraient exclues.

M. Jules Simon a protesté au nom des vieilles humanités contre l'envahissement de l'utilitarisme et des connaissances positives. Le vénérable orateur veut qu'on forme avant tout des hommes, et croit que pour cela l'intervention du grec et du latin est absolument nécessaire, oubliant d'une part

que les littératures modernes comptent un assez grand nombre de chefs-d'œuvre propres à embellir et à fortifier l'esprit et le cœur de nos enfants, et d'autre part que les réformateurs sont les premiers à condamner un enseignement professionnel, utilitaire, des sciences appliquées, et à réclamer un enseignement littéraire et scientifique *désintéressé*, qui n'aurait d'autre but qu'une culture élevée plus générale et plus complète que la culture exclusivement littéraire et répondant mieux aux besoins intellectuels de notre époque.

Au contraire des promoteurs du mouvement qui prétendent qu'on ne fait pas assez de sciences au lycée, M. Simon soutient qu'on en fait trop et que les lettres trouvent, en plus d'un cas, leur place prise. Il repousse donc toutes les réformes qui tendraient à restreindre l'enseignement des humanités au profit des sciences. — Chose étrange, il ne s'est trouvé personne pour rappeler au brillant orateur que la part du lion faite aux sciences se réduit à *2 heures par semaine*, consacrées aux mathématiques et aux sciences physiques et naturelles, contre *14 heures* de lettres, sans compter l'histoire et la géographie ! Il est vrai que dans la classe de philosophie, il y a 8 heures hebdomadaires de sciences, — c'est-à-dire juste de quoi en donner au dernier moment les notions les plus indispensables.

M. Chalamet, ancien sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Instruction publique, a pris également la défense des langues mortes.

« Au milieu des excellentes considérations qui, suivant lui, pour la première instruction à donner dans les lycées, doivent faire préférer les anciens aux modernes, il en a indiqué une, dit le correspondant du *Journal de Genève*, qui a paru profondément vraie : « Des œuvres, a-t-il dit, comme celles du *Philoctète* de Sophocle ou de l'*Iphigénie* d'Euripide sont bien plus à la portée des enfants que l'*Hamlet* de Shakspeare ou le *Faust* de Goethe. Les élèves qui tiennent le milieu entre l'enfance et la jeunesse prendront plaisir à la lecture de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* à un âge où ils ne comprendront absolument rien à Milton ou à Dante. C'est qu'il y a dans les chefs-d'œuvre de la littérature antique une simplicité qui est à la portée des enfants ou des tout jeunes gens, c'est qu'il y a dans ces chefs-d'œuvre ce que j'appellerai, en vous demandant pardon du néologisme, une vertu éducative qui ne se trouve pas dans les chefs-d'œuvre de la littérature étrangère moderne. » Nous pensons, comme M. Chalamet, que l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont bien plus accessibles aux jeunes intelligences que Faust ou Hamlet ; mais nous nous permettons de faire observer à l'honorable orateur que personne n'a proposé de lire Hamlet ou Faust avec des tout jeunes gens, « qui d'ailleurs ne lisent ni Homère, ni Sophocle, ni Euripide, parce qu'ils ne savent absolument pas assez de grec pour les lire : ils ne font et ne sauraient faire autre chose, qu'apprendre péniblement la grammaire grecque, et traduisent peut-être à grand'peine quelques fragments de phrases ; plus tard — combien y en a-t-il qui, plus tard, lisent les auteurs grecs dans l'original ? Ce n'est donc que sous forme de traduction que le contenu de la littérature grecque peut exercer sa « vertu éducative » ; est-ce cela que M. Chalamet a voulu dire ? Mais alors à quoi bon l'étude de la langue grecque ?

En terminant, M. Chalamet critique vivement le cas excessif que l'on commence à faire de certains exercices athlétiques : boxe, escrime, saut, natation, etc. (le *lendit*).

Répondant à l'interpellation, M. Bourgeois, après avoir observé que l'éducation physique moderne n'avait pas nui aux études, que la discipline même est meilleure, et qu'il y a chez les élèves un esprit de dignité qui n'existait pas autrefois au même degré, — constate la nécessité de relever le niveau des études, de les harmoniser davantage. Les études classiques littéraires, mais non nécessairement gréco-latines, seront maintenues, car l'enseignement public doit être adapté aux aspirations et aux nécessités du présent. L'enseignement « spécial », auquel on a eu le tort de donner un caractère professionnel, sera transformé en un enseignement *classique moderne*, « inculquant à l'enfant les idées générales, la méthode et les goûts littéraires

que donne l'enseignement classique ancien. Le ministre compte réussir dans cette tâche, pour laquelle il dit avoir le concours des professeurs les plus brillants de la jeune université. Quant au baccalauréat, il a reconnu que le programme en était trop chargé et qu'une large part était laissée au hasard dans une épreuve où les examinateurs ont quelques minutes à peine à consacrer à chaque élève, bien que pour celui-ci le sort de toute sa future carrière en dépende. M. Bourgeois a été très applaudi lorsqu'il a annoncé l'intention de soumettre au conseil supérieur un projet de réforme du baccalauréat. A l'avenir, les élèves pourront apporter l'ensemble de leurs notes et être jugés ainsi sur l'ensemble de leurs études, et non pas sur deux ou trois questions qu'un instant de timidité suffit pour faire traiter de travers.¹⁾» (*Gazette de Lausanne*).

Après le ministre, c'est l'illustre Berthelot qui prend la parole. « Il ne croit pas qu'un enseignement français parallèle à l'enseignement des langues anciennes puisse avoir la même valeur que ce dernier enseignement, car, selon lui, les lettres anciennes ont une vertu éducative spéciale, qui n'a jamais été dépassée ni égalée. Il propose alors le moyen terme suivant :

« Des suppressions que vous pourrez faire dans les programmes, il résultera que les jeunes gens auront beaucoup de temps disponible.

Ce temps, ils pourront le consacrer aux sciences, et c'est cette étude qui, à vrai dire, différenciera les deux enseignements (Très bien ! Très bien !)

« L'un d'eux, l'enseignement littéraire, accordera à l'enseignement scientifique une part moindre que celle dont il dispose aujourd'hui et le surmenage dont on se plaint sera notablement diminué.

« Dans l'autre enseignement, le temps qui deviendra disponible sera consacré aux sciences qui, elles aussi, ont une vertu éducatrice spéciale, quoique différente (Approbaton).

« En résumé, ces deux enseignements auront des racines communes, mais ils auront, par leur développement même, une forme et des résultats distincts. (Très bien ! Très bien !)

« M. Berthelot voudrait aussi alléger l'enseignement spécial de tout ce qui est professionnel pour le développer du côté des connaissances scientifiques et littéraires. En résumé, il demande deux catégories de lycées, les uns littéraires, les autres scientifiques, et voudrait identifier les diplômes des deux enseignements. » (le *Temps*).

Sur ce, l'Assemblée a voté, à mains levées, l'ordre du jour pur et simple, accepté par le ministre. La tendance générale est donc pour la création d'un enseignement classique (ou littéraire) *moderne*, où il serait fait une part équitable aux sciences, nullement professionnel ni utilitaire, mais parallèle et équivalent, au point de vue de la culture, à l'enseignement classique *gréco-latin*.

Le *Temps* consacre à cette mémorable discussion deux longs articles de fond ; il approuve entièrement la solution que nous venons d'indiquer :

« M. Jules Simon, dit-il, a cent fois raison quand il demande que l'enseignement secondaire forme avant tout des hommes. Mais ne peut-on former des hommes avec les humanités françaises, avec nos grands écrivains, avec ceux de toutes les littératures étrangères, avec les anciens mêmes, lus dans

1) Le conseil supérieur de l'instruction publique devait se réunir ces jours derniers pour discuter les réformes proposées par M. Bourgeois. On sait que dans le nombre se trouvent celles relatives à la suppression du baccalauréat et à l'organisation d'un enseignement secondaire qui ferait une part plus grande aux sciences. A ce propos, la *Gazette de Lausanne* dit qu'on ne manquera pas de parler du surmenage résultant du grand nombre de branches imposées aux élèves des nouveaux lycées. Est-il donc encore nécessaire de répéter que le surmenage ne provient en aucune façon de la variété des programmes, mais qu'il résulte bien plutôt de la méthode irrationnelle de distribuer les leçons et surtout de trop nombreux devoirs et versions imposés à la maison ? D'un autre côté, l'enseignement des sciences physiques et naturelles est un de ceux qui sont le mieux appropriés aux besoins de jeunes intelligences, sans cesse à l'affût d'observations nouvelles et d'autant plus à leur portée qu'elles se font sur des objets que le maître place sous leurs yeux, ou au moyen d'expériences tout aussi intéressantes que celle du petit ballon captif qu'ils laissent s'envoler dans les airs.

des traductions, — car il ne saurait, pensons-nous, entrer dans l'esprit de personne qu'on laissât ignorer, même aux élèves de l'enseignement français, les principales œuvres de l'antiquité ? »...

...« L'idée maîtresse du discours de M. Combes, à savoir la nécessité d'ouvrir et de réserver un grand nombre de collèges et de lycées à un enseignement approprié à la moyenne des intelligences et aux exigences sociales (et intellectuelles !) du temps présent, nous paraît absolument juste. Là où nous nous séparons de l'honorable sénateur, c'est lorsqu'il pose en principe que *tous* les lycées et collèges recevraient désormais la même organisation... »

...« Des lycées français, dit le même journal dans un autre article, fonctionnant simultanément avec des lycées latins, et une combinaison de programmes qui permette de passer de l'un des enseignements dans l'autre, sans perdre le fruit des études antérieures : voilà une réforme qui ne rencontrera nulle part d'objections graves ni d'hostilités redoutables. »

D'hostilités redoutables, — peut-être bien ; mais quant à des objections, il y en a une très grave : le *Temps* se la fait à lui-même :

...« On ne peut pas savoir, dit-il, quand un enfant de huit ou neuf ans commence ses classes, à *quoi il sera particulièrement apte* ; et la pire des choses serait que chaque enfant demeurât muré jusqu'au bout dans l'enseignement que sa famille aura choisi pour lui. »

C'est pour cela qu'il demande « une combinaison de programmes *qui permettra de passer de l'un des enseignements dans l'autre* ; » et, comme il est partisan de la multiplicité des types d'enseignement secondaire, il ajoute que « plus les types de collèges seraient nombreux, plus il faudrait se préoccuper de ménager aux élèves *les moyens de passer de l'un dans l'autre*. »

Or, nous ne voyons qu'une seule manière d'arriver à ce but : rendre les programmes aussi semblables que possible, et les rendre d'autant plus semblables qu'il y aurait plus de types différents (!) d'enseignements secondaires ; en d'autres termes, unifier de plus en plus ces types, se rapprocher de plus en plus d'un seul type commun à tous les établissements secondaires, — de l'école secondaire unique ; c'est ainsi que le *Temps* finit par se rallier sans s'en apercevoir, à la solution préconisée par M. Combes, solution qu'il avait commencé par rejeter. Cette évolution s'observe fréquemment chez les auteurs qui s'occupent de ces questions et qui, effrayés d'abord d'une solution qui leur paraît trop hardie ou trop radicale, s'aperçoivent ensuite que sans elle n'y a aucun moyen d'éviter les graves inconvénients des bifurcations (et, partant, des spécialisations prématurées), et s'en rapprochent enfin, par des voies détournées.

La similitude des programmes devra nécessairement être d'autant plus grande qu'il s'agit d'élèves plus jeunes ; sans cela elle n'aurait aucune utilité, et les élèves seraient, dès le début « murés » dans un ordre d'études que d'autres auraient choisi pour eux et pour mille motifs étrangers aux aptitudes et aux dispositions naturelles des enfants, qui ne se manifestent que plus tard.

De fait, le mouvement d'unification « des petites classes » a commencé depuis longtemps, et a fait des progrès lents, mais continuels ; il est à prévoir qu'il s'étendra bientôt, comme c'est déjà le cas à Genève, à Berne et dans plusieurs pays étrangers, à toutes les classes inférieures, jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans, et gagnera enfin peu à peu toute l'étendue des études secondaires, dont la sanction consistera en un certificat de maturité, le même pour tous les jeunes gens qui aspireront aux études supérieures.

Nous sommes convaincu que peu à peu on arrivera à cette communauté et unité d'enseignement secondaire ; les partisans, d'abord isolés, sont nombreux aujourd'hui, et organisés en sociétés, ayant à leur tête une élite d'hommes distingués. Telle la société pour la création de la « *Einheitsschule* » en Allemagne, telle l'Association française, dont l'*Educateur* du 1^{er} mars a donné le programme. M. le ministre Bourgeois a déclaré adhérer à plus d'un point de ce programme, et M. Dreyfus-Brissac l'a commenté favorablement

dans la *Revue internationale de l'enseignement*, en exprimant le désir qu'à titre d'essai, on confie aux hommes qui sont à la tête du mouvement. — M. F. Passy, qui s'est fait entendre à Lausanne et à Genève est dans le nombre — un ou deux établissements d'où le grec serait proscrit, le latin conservé, et où l'éducation civique, l'histoire, la géographie, les langues modernes et les sciences, tiendraient une place absolument prépondérante. Un diplôme unique couronnerait le cours général, qui se terminerait à 16 ans. Dans les classes supérieures, les élèves se consacraient spécialement à leurs branches favorites.

Nous retrouvons là le principe de l'école secondaire unique préconisé par M. A. Herzen. ¹⁾

« Plus la grande œuvre d'interprétation scientifique du monde s'avance, plus l'unité des lois naturelles se révèle à nos esprits, et plus s'impose à ceux qui cherchent, — et la recherche de la vérité nouvelle est la fin dernière de l'enseignement dans nos hautes études — cette nécessité des vues d'ensemble, cette faculté de se porter librement vers tous les objets de la connaissance à laquelle certainement pensait votre grand Rabelais, — on y revient toujours, — lorsqu'il définissait dans un langage magnifique, que Pascal lui-même n'a pu que reprendre, cette spère intellectuelle « de laquelle en tous lieux c'est le centre et n'est en lieu aucun circonférence. »

Ainsi s'exprimait à Montpellier le ministre de l'instruction publique.

L. MOGEON.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD

Lausanne, le 5 août 1890.

Aux membres de la Section pédagogique vaudoise.

Mesdames et messieurs,

Nous avons l'honneur de vous communiquer ou de vous rappeler les décisions suivantes :

1^o Avec l'autorisation du département, la prochaine réunion de notre Section aura lieu à Lausanne, le vendredi 26 septembre prochain. Un nouveau communiqué mentionnera l'ordre du jour, ainsi que le lieu et l'heure de la séance.

2^o M. Amiet, instituteur à Lausanne, a été désigné en qualité de rapporteur général sur la question à l'étude : *le matériel et les manuels à employer dans l'enseignement primaire.*

1) Voir *Revue internationale de l'enseignement*, octobre 1889.

Disons à ce propos qu'on a accusé M. Herzen d'être « ramené à reconnaître la nécessité de bifurquer », après avoir énergiquement soutenu la nécessité de raccorder.

Cette critique porte à faux, car la question du raccordement entre les études primaires et secondaires est tout à fait indépendante de la question de savoir si l'enseignement secondaire (raccordé ou non avec le primaire), doit être dès le début spécialisé en littéraire et scientifique, ou bien, si ces deux types doivent être fondus en un seul, commun à tous les élèves, afin que tous aient la culture générale et que chacun puisse se rendre compte du genre d'études qui lui convient. M. Herzen se prononce en faveur du raccordement à 12 ans et du type unique d'enseignement secondaire; il n'admet point de bifurcation, mais tout au plus une certaine divergence « dans les deux classes supérieures » (à partir de 15 ou 16 ans); ou bien, et c'est là le plan auquel il semble s'être arrêté définitivement, à en juger d'après son dernier travail sur cette question, les études communes jusqu'à 18 ans, sanctionnées par un *certificat de maturité*, puis études « propédeutiques » dans une classe supérieure, divisée en trois ou quatre sections, conduisant à des *baccalauréats* différents, qui seraient exigés pour l'admission aux facultés. C'est bien une « bifurcation », si l'on veut; mais elle ne vient qu'après l'achèvement de l'instruction générale, comme préparation indispensable aux études supérieures qu'embrasseront en toute connaissance de cause les jeunes gens capables d'un tel choix. Ce n'est point là la bifurcation ou la spécialisation prématurée et artificielle contre laquelle l'honorable M. Herzen s'est élevé. Nous ne voyons, par conséquent, aucune contradiction dans ses conclusions.

3° Les travaux restés en retard devront être expédiés dans le plus bref délai, soit avant le 25 août, à M. Amiet, rapporteur à Lausanne.

4° En application des statuts révisés de la Société romande, le rapport sera envoyé gratuitement aux sociétaires.

5° La réduction pour frais de transport en vue de la réunion se fera sur présentation de la carte de remboursement (fr. 5»50) dont chaque sociétaire est porteur depuis le mois de mars dernier.

6° Le projet de statuts pour la section pédagogique vaudoise sera annexé au rapport général.

Agrérez, etc.

Au nom du comité cantonal:

Le président, E. TROLLIER. Le secrétaire, E. PELET.

Les manuels et le matériel d'école.

(Fin; voir nos 6, 9, 10 et 12.)

Disons pour terminer que les autres écueils les plus fréquents sont dans la façon capricieuse de présenter la matière: ici, on oublie qu'un classement rigoureux est indispensable pour obtenir dans une énumération un tout qui satisfasse et seconde l'intelligence dans ses investigations; là, on prétend confier sans mesure à la mémoire des données statistiques multiples, en kilomètres carrés, milliers d'habitants ou altitudes diverses: ailleurs, une tirade de quelques lignes exigerait toute une journée d'explications pour devenir un peu compréhensible; plus loin, c'est un fabricant qui a simplement tiré d'un ouvrage spécial certain fragment devenu un vrai gallimatias après son transport dans un manuel soi-disant élémentaire.

En somme, il nous faut moins de mots pompeux tirés des ouvrages complets, plus de choses utiles mises à la portée du jeune âge, moins de clinquant dans les règles et les définitions, plus de faits judicieusement classés et proposés à l'examen de maîtres et élèves, parfois moins de statistique et plus de ressources pour favoriser les moyens comparatifs dont l'enseignement peut tirer un grand profit, moins de productions d'ouvrages, plus de concentration d'efforts, de patiente élaboration et de soins attentifs dans l'examen de ces productions.

Le plus détestable livre est au dire des instituteurs celui dont les éditions sont assez fréquentes et assez différentes les unes des autres pour nuire au travail des classes un peu nombreuses, en provoquant le trouble dans les leçons par des demandes de renseignements de la part des élèves, en restreignant l'usage du manuel à la partie restée intacte depuis la 1^{re} édition à la dernière, toutes « revues et corrigées avec soin ou considérablement augmentées ».

Malgré tous les avertissements possibles de la part des éditeurs, il faut pourtant convenir que ces revisions, corrections ou augmentations ne sont que rarement sûres et réelles, car si cela était, ces modifications seraient à la fois plus profondes et moins fréquentes, tandis qu'elles sont suffisantes pour être simplement nuisibles à l'enseignement.

Ces inconvénients-là, chacun les a rencontrés; il n'est donc pas indifférent pour les progrès à venir qu'ils soient signalés et surtout qu'ils disparaissent.

Il n'entraîne dans le petit cadre que nous nous sommes tracé, ni de passer en revue les différents manuels utilisés pour l'enseignement, ni par conséquent de mettre à l'index d'une manière directe les défauts des uns ou de chercher à relever les mérites des autres.

Ce que nous avons dit sur cette question n'en a pas moins son utilité et tendrait à inaugurer pour l'avenir un système d'élaboration de manuels plus en harmonie avec les besoins légitimes de nos écoles.

Nous croyons avoir établi:

1° Que dans l'état actuel de l'instruction publique le manuel de l'élève reste encore une nécessité.

2° Que les opérations naturelles de l'esprit exigent pour certains ouvrages (ceux de français notamment) une transformation de méthode.

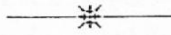
3° Que cette modification dans l'esprit et dans la lettre du livre d'école réagirait favorablement sur l'esprit de l'éducation, en remplaçant le manuel à son rôle secondaire et le maître à la tête de l'enseignement dont il doit être l'âme et non l'aide.

C'est ainsi que devraient disparaître, être remplacées ou déplacées :

a) Les définitions n'ayant aucun sens précis, soit par leur nature soit par la place qui leur est assignée ;

b) Les règles mécaniques, celles qui tendent à se substituer aux connaissances plus aisément et plus solidement acquises par des exercices convenables, c'est-à-dire par l'usage.

E. TROLLIET.



JURA BERNOIS

Réunion des instituteurs jurassiens.

Elle a eu lieu à Neuveville le 4 août. Plus de 200 membres du corps enseignant y assistaient. Parmi les invités nous avons remarqué M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique du canton de Berne, M. Léon Latour, président de la Société pédagogique de la Suisse romande, M. Ed. Clerc, rédacteur de l'*Educateur*, M. Revel, doyen de la classe des pasteurs du Jura.

A 9 1/2 heures le cortège s'organise sur la place de la gare pour se mettre bientôt en marche dans les rues artistement décorées de la ville. La fanfare est en tête de la colonne commandée par le major Pagnard.

Au collège, le vin d'honneur est offert largement ; il en sera de même au banquet, car l'hospitalité neuvevilloise a tenu de conserver son antique réputation.

La séance est ouverte à 10 heures par M. l'inspecteur Landolt, président de la section jurassienne. Il constate que les Neuvevillois ont la réputation d'être radicaux-conservateurs, c'est-à-dire de faire les choses au mieux tout en restant fidèles aux vieux usages. C'est ainsi que le comité de la fête de 1875 était le même que celui d'aujourd'hui et il est à espérer que dans 15 ans, au XX^e siècle, le même comité pourra encore fonctionner, surtout le président de la section des vins d'honneur.

M. Landolt lit une lettre de M. Jolissaint, conseiller national, qui s'excuse, vu ses nombreuses occupations, de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le président fait ensuite un discours dans lequel il caractérise l'origine toute moderne de l'école. Celle-ci n'existait pas dans les périodes préhistoriques, il y a des millions d'années, quand l'homme glaciaire fendait les os des rhinocéros pour en sucer la moelle. La vanité et la charité avaient déjà une place dans le cœur de l'homme dont la première conquête fut le feu.

L'école populaire n'existait pas, il y a quelques milliers d'années, chez les Chinois et chez les Egyptiens. Les Grecs et les Romains ont eu des esclaves, mais pas d'école populaire. Le christianisme et le moyen âge ne l'ont pas connue davantage. L'école actuelle est d'origine moderne ; elle est fille de la civilisation. Celle-ci s'est développée avec lenteur, les progrès de l'école doivent être lents. Il faut que l'école suive la civilisation et ne veuille pas la dépasser.

L'assemblée discute ensuite les conclusions du rapport de M. Ed. Germiquet, professeur, sur l'enseignement de l'orthographe. L'*Educateur* du 1^{er} août a publié ces conclusions.

M. Fayot, pasteur à Saint-Imier, propose des remerciements à M. le rapporteur pour son excellent travail. M. Fayot, tout en déclarant qu'il n'est pas partisan de la réforme orthographique, croit que les règles ne s'apprennent pas toujours d'après les exemples, mais qu'il faut faire apprendre les règles pour elles-mêmes, car l'étude ne va pas sans le travail et l'effort. Il faut une

grammaire comme il faut un catéchisme. S'il fallait tout comprendre, on n'apprendrait jamais rien.

M. Breuleux, directeur d'école normale à Porrentruy, estime qu'il ne faut pas confondre les exercices de langue avec l'orthographe d'usage qui ne peut guère développer les facultés intellectuelles.

M. Péquegnat, inspecteur à Delémont, croit qu'on exagère l'influence de l'allemand et de la méthode phonétique (écriture-lecture) sur les mauvais résultats obtenus en orthographe chez beaucoup d'élèves.

M. Revel, doyen à Neuveville, a vu les élèves allemands arriver à d'aussi bons résultats que les autres dès l'instant où ils ont fréquenté les classes avec régularité pendant tout le temps de la scolarité.

M. Guerne, instituteur à Malleray, fait la proposition d'ajouter aux causes qui retardent les progrès en orthographe, les promotions hâtives et le peu de sévérité dans la répression des absences. Cette proposition n'est pas adoptée par l'assemblée.

MM. Schaller et Péquegnat, inspecteurs, proposent de supprimer l'introduction d'un vocabulaire ou livre de mots à ajouter aux livres de lecture du I^{er} et du II^e degré. Cette suppression est adoptée.

M. Breuleux demande à l'assemblée de se prononcer catégoriquement sur la revision des livres de lecture du I^{er} degré afin de faciliter la tâche des autorités scolaires. Cette revision est demandée à l'unanimité.

M. Germiquet, rapporteur, est opposé à la méthode d'écriture-lecture telle qu'elle est introduite dans les écoles du Jura bernois. Il voudrait que, pendant la première année, les élèves fussent astreints à lire les caractères de la typographie. Il ne voit pas de difficultés pour passer ensuite à l'écriture.

M. Gobat, maître secondaire à Corgémont, croit que les enfants doivent être occupés de leurs doigts, par l'écriture, dès les premiers jours de leur entrée à l'école. Les écoles jurassiennes ne peuvent reculer en fait de méthode. Il ne faut pas revenir à Régimbeau, mais développer, avec le concours du corps enseignant, la méthode de lecture-écriture dans le sens du progrès et de la perfection (mots normaux). L'adoption d'une méthode phonétique est tout ce que réclame la thèse, on ne peut déterminer les détails aujourd'hui.

En résumé, les conclusions du rapporteur sont adoptées sauf de légères modifications; l'assemblée adhère en outre à la pétition envoyée à l'Académie française pour réclamer la simplification de l'orthographe.

M. Grosjean, père, instituteur à Neuveville, donne ensuite lecture du rapport sur la marche de la section pédagogique jurassienne en 1888, 1889 et 1890.

En 1886 et 1887, pendant la période de Moutier, les recettes se sont élevées à fr. 1784»47 et les dépenses à fr. 1314»15; le solde actif était de fr. 499»12.

Le comité a eu le regret de constater que, comme précédemment, un nombre assez notable d'instituteurs ne font pas preuve de bonne volonté et ne pratiquent pas la solidarité qui doit être la base de notre association.

En 1890, il a été expédié 508 remboursements de cotisations; il en a été refusé 110 savoir 56 de Porrentruy, 20 de Delémont, 17 des Franches-Montagnes, 16 de Moutier et 1 de Courtelary. De Laufon, de Bienne et de Neuveville il n'y a pas de refus. Le rapport de M. Grosjean se termine par ces belles paroles: « Perfectionner les moyens d'éducation et les méthodes d'enseignement, créer et entretenir parmi les membres du corps enseignant des relations amicales et fraternelles, voilà le but que notre société doit toujours et constamment poursuivre. »

La prochaine réunion de la société aura lieu à Bienne. Le comité central est composé de MM. Bueche, président, Maumary, Germiquet, Juillerat et Aufranc.

Le comité général est réélu. Il se compose de MM. Breuleux pour Porrentruy, Burger pour Laufon, Juncker pour les Franches-Montagnes, Péquegnat pour Delémont, Romy pour Moutier, Huguelet pour Courtelary, Juillerat pour Bienne, Grosjean fils pour Neuveville.

Un chœur d'ensemble dirigé par M. Reinlé termine la séance. A une heure un excellent banquet est servi à l'hôtel du Faucon. M. Hofer, greffier du tribunal, est acclamé comme major de table.

M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique, cite une parole de M. Manuel qui, au Grand Conseil bernois, disait que l'école ne doit pas faire parler d'elle. L'orateur estime que l'école, faisant partie de nos institutions démocratiques, doit faire parler d'elle. Dans l'école d'il y a cinquante ans, on ne considérait le crâne de l'enfant que comme un magasin à tiroirs qu'on tirait l'un après l'autre pour en vérifier le contenu. On ne s'inquiétait pas de la santé de l'élève. L'école actuelle cultive harmonieusement toutes les facultés des enfants, développe leur conscience et leurs sentiments; elle en fait des citoyens pleins de vigueur et de santé, des mères de famille robustes. Ce discours magistral est accueilli par des applaudissements prolongés.

M. Latour, président de la Société pédagogique de la Suisse romande, dans un discours plein d'enthousiasme, parle du dévouement du corps enseignant, de l'amour avec lequel tous les élèves, même les plus pervertis, sont accueillis sur les bancs de l'école. L'institutrice et l'instituteur n'ont d'autre récompense à attendre que la satisfaction d'avoir accompli leur devoir.

C'est ce que disent également les vers suivants, dus à un homme aussi savant que modeste, l'auteur de l'*Histoire littéraire de la Suisse romande*, M. Virgile Rossel, professeur à l'université de Berne. Ces vers étaient placés au-dessus de l'une des portes du collège de Neuveville.

Modestes chevaliers du modeste savoir,
Auxquels l'Etat prépare une honnête indigence,
On est assez payé de son intelligence
Par le fier sentiment d'avoir fait son devoir.

M. Quinche, pasteur à Neuveville, se considère comme un intrus, mais lui aussi a tenu la fêrulle. Il a été sévère. Il en appelle à M. Latour des relations qu'ils ont eues à Valangin. M. Quinche paye un tribut d'admiration à la mémoire de M. D.-F. Morgenthaler, chef d'institution à Neuveville, dont l'inhumation aura lieu le lendemain.

M. Landolt, inspecteur, boit aux hôtes neuchâtelois.

M. Fayot, pasteur, parle du but qu'il poursuit dans son cours de littérature: le développement de la conscience, la culture du bien, du beau et du vrai.

M. Clottu, professeur à l'école cantonale de Porrentruy, remercie la brave population de la Neuveville pour la belle journée du 4 août. Il fait en particulier l'apothéose du *kategorischen Imperativ* de Kant.

Le banquet aurait pu continuer longtemps avec la même animation, car il y avait encore en réserve maints discours et maintes productions. Mais il fallait suivre l'ordre du jour. Deux bateaux à vapeur nous conduisent à l'île de Saint-Pierre. On danse au pavillon; l'excellente fanfare de Neuveville fait entendre les plus beaux morceaux de son répertoire. On se promène dans les allées ombreuses du parc. La nuit descend lentement. Les plus pressés songent au retour et se rembarquent pour ne pas manquer les trains du soir. La plupart retournent à l'hôtel du Faucon où une petite sauterie a été organisée. Le lendemain tous sont rentrés dans leurs foyers emportant de la fête de Neuveville un souvenir inoubliable.

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

Résumé des institutions neuchâteloises et des institutions fédérales. Notions élémentaires d'instruction civique, par A.-H. Calame, institut., 2^e édition. Chaux-de-Fonds, imprimerie du *National Suisse*. 1890. 40 pages, fr. 0[»]50.

Ce petit manuel a été rédigé à la demande de la commission scolaire de la Chaux-de-Fonds, pour remplacer le cours d'instruction civique que les

instituteurs dictaient. Il est adopté pour l'enseignement dans les écoles primaires du canton de Neuchâtel. La 2^e édition, qui vient de paraître, a été revue et mise en harmonie avec nos institutions, lois et règlements actuels. C'est un avantage que ne présente aucun autre manuel aujourd'hui en usage. Des annotations marginales évitent les longues recherches et permettent d'embrasser d'un seul coup d'œil la succession des faits. Les faits eux-mêmes sont présentés avec précision et clarté. — Ce résumé sera très utile aux élèves de l'école complémentaire et de l'école secondaire aussi bien qu'à ceux de l'école primaire.

E. C.

Vocabulaire à l'usage du degré inférieur de l'école primaire, par A.-P. Dubois, directeur des écoles primaires du Locle. — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, éditeurs. 1890. 32 pages, fr. 0[»]25.

M. Dubois avait écrit pour la première année d'école un petit vocabulaire très apprécié. La commission cantonale neuchâteloise pour l'enseignement primaire l'a prié de compléter son travail, de manière à le rendre utile aux élèves de la seconde année également. M. Dubois a déféré à ce désir. Ce nouveau vocabulaire, qui est inscrit au Programme général du canton de Neuchâtel, donne, dès le premier paragraphe, des formes verbales qui permettent de dicter de petites phrases aux élèves; il se rapporte en même temps aux leçons de grammaire. Les mots à apprendre la 2^e année sont imprimés en caractères plus petits que ceux de la 1^{re} année. Le plan suivi nous paraît très rationnel. — Ajoutons que ce *Vocabulaire* est solidement cartonné.

E. C.

EXERCICES SCOLAIRES

COMPOSITION

Nous devons à l'obligeance d'un expert pédagogique fédéral la communication des sujets de composition donnés aux examens des recrues, en automne 1889. Il les fait suivre d'un développement ou canevas. — Ces sujets de compositions intéresseront certainement les instituteurs du degré supérieur de l'école primaire, et ceux de l'école complémentaire.

1. *Un accident.* — Décrivez ou racontez à un de vos amis un accident survenu à l'une de vos connaissances lors d'un incendie, d'une inondation, d'une avalanche, de l'explosion d'une machine, etc. — Quand, où et dans quelles circonstances l'accident est-il arrivé? — Conséquences de ce malheur.

2. *Quels combustibles employons-nous?* — Importance et nécessité du feu pour le chauffage de nos appartements, — des machines à vapeurs, — des chemins de fer, etc. — Matériaux employés: bois, tourbe, coke, houille, pétrole et gaz combustible.

3. *Le facteur.* — C'est un employé chargé de quoi? — Chacun le connaît et chaque jour on l'attend. — Quelles espèces de nouvelles apporte-t-il dans son sac de cuir ou à *surprises*? — Quelles qualités physiques, intellectuelles et morales doit-il surtout posséder?

4. *Le tabac.* — Culture de cette plante dans certains cantons de la Suisse. — Sa fabrication et sa consommation. — Sous quelles formes? — Article de commerce très important et qui rapporte davantage au fisc qu'au fumeur. — Préjudices que l'habitude de fumer ou de priser porte aux jeunes gens et à toute personne qui abuse du tabac.

5. *Un enterrement.* — Décrivez à un ami les funérailles d'une de vos connaissances. — Préparatifs du service funèbre: la voix lugubre des cloches, l'arrivée des parents en deuil, chants religieux et tristes, ornements de

deuil. — Convoi au cimetière, chants et discours. — Prière et espoir d'un avenir meilleur.

6. *Annoncez aux parents d'un camarade d'atelier que celui-ci est tombé malade.* — Vous êtes à l'étranger, employé, avec un de vos amis, dans un magasin ou une maison de commerce. — Par suite d'un refroidissement ou d'une autre cause, votre camarade est tombé subitement malade. — Appel au médecin. — Soins empressés et prévenants de part et d'autre. — Espoir d'une prompte guérison. — Salutations.

7. *Agréments de l'hiver.* — Chaque saison a ses charmes. — L'hiver surtout... — Les traîneaux, les patins, les courses, etc. — Les longues soirées d'hiver. — Les fêtes joyeuses que l'on célèbre pendant cette saison. — La lecture ou l'étude près d'un bon feu. — Campagnards ou citadins. — Réflexions morales : amusements toujours innocents et souvenir du malheureux qui a froid et faim.

8. *Le lait, son utilité, produits qu'on en retire.* — Aliment indispensable, surtout pour la nourriture des enfants. — Dans notre pays, c'est la principale nourriture du pauvre. — Il sert à fabriquer beurre, fromage et sérai. — Ses résidus sont utilisés pour l'engraissement des porcs. — Industrie laitière : lait condensé, beurre. — Article important de commerce et d'exportation pour la Suisse.

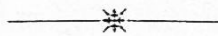
9. *Précautions à prendre pendant un orage.* — Si l'on est en chambre, se tenir éloigné des fenêtres, des parois, du poêle, etc. — Eteindre le feu du fourneau ou du foyer de la cuisine. — Si l'on se trouve au milieu de la campagne, ne pas s'abriter sous un arbre, parce que.... — Autant que possible, se défaire de tout objet en métal, tels que...

10. *Demande de secours à un oncle riche, afin de pouvoir achever un apprentissage.* — Rappelez d'abord à cet oncle les sacrifices qu'il s'est déjà imposés pour vous. — Exprimez-lui le désir que vous éprouvez de compléter votre apprentissage de.... — Promettez-lui de répondre à sa générosité par votre.... — Espoir de venir plus tard au secours de vos vieux parents. — Salutations respectueuses.

11. *La vie à la campagne et ses agréments.* — Charmes de la vie champêtre : chaque saison offre de nouveaux plaisirs. — Lesquels ? — Agréments que fournit la vie des champs aux différents âges de la vie : enfance, jeunesse et âge mûr.

12. *Les avantages du travail.* — Obligation pour l'homme de travailler. — L'homme laborieux est heureux. — Le travail et l'économie mènent à l'aisance. — L'oisiveté est la source de tous les vices. — Joies que procure le repos après un long et pénible labeur.

(A suivre.)



ARITHMÉTIQUE

DEGRÉ INFÉRIEUR

Vingt-quatrième leçon.

Jean a 5 pommes, il en donne 2 à son frère, combien lui en reste-t-il ? — 3. — Bien. Qu'avez-vous fait pour trouver cette réponse ? D'un groupe de 5 pommes vous en avez ôté 2, puis vous avez compté celles qui restaient et vous en avez trouvé 3. N'est-ce pas cela ?

Mais au lieu de ôter, nous pourrions dire.... *retrancher* ou encore.... *soustraire*, ces trois mots signifiant la même chose. N'oubliez pas le dernier ; dorénavant nous l'emploierons souvent dans nos leçons. Et puisque nous avons *soustrait* 2 pommes de 5 pommes, notre *opération* (il est bien entendu qu'on aura précédemment expliqué que le mot *opération* est tout à fait synonyme de *travail*) s'appelle pour cette raison une *soustraction* et le nombre

que vous m'avez donné comme réponse se nomme naturellement le *reste* puisqu'il exprime *ce qui reste*. Quant aux nombres 5 et 2, ce sont les *termes* de la soustraction.

Voici maintenant une seconde question à laquelle vous répondrez sans plus de difficulté qu'à la première.

Louis a 5 pommes dans une poche et 2 dans une autre. Combien en a-t-il de plus dans la première que dans la seconde? — 3, me dites-vous. C'est cela. Mais cette fois, vous n'avez pas cherché *un reste* puisque Louis n'a rien retiré ni de l'une ni de l'autre de ses poches. Alors qu'avez-vous donc cherché? — Le nombre d'objets qu'un des groupes contient de plus que l'autre; en d'autres termes, vous avez cherché..... soyez bien attentifs..... *une différence*: la différence entre 5 et 2. Et comment vous y êtes-vous pris? Si je représente au tableau noir les pommes que contiennent les deux poches de Louis, ainsi,

première poche o o o o o
seconde poche o o

je suis certain que, dans la première ligne, vous avez simplement compté (1, 2, 3) les pommes à partir de la seconde; ou, ce qui revient au même, vous avez cherché le nombre de pommes qu'il faudrait aligner en plus dans le second groupe pour en avoir autant que dans le premier, et vous avez trouvé ainsi la *différence* que je vous demandais. Et maintenant, comment devons-nous nommer l'*opération* que vous venez de faire puisqu'elle a pour but de rechercher une *différence*? Ne devrions-nous pas l'appeler une *différenciation*? Cependant, on l'appelle encore *soustraction* parce que son résultat est le même que si nous avions cherché ce qui reste lorsqu'on soustrait 2 de 5.

Ainsi donc, quand on cherche soit un *reste*, soit une *différence*, l'opération que l'on doit faire s'appelle toujours *soustraction*.

Auguste, écris au tableau noir les deux nombres qui viennent de nous occuper, puis en dessous tu placeras le reste que nous avons trouvé.

2 pommes.
5 pommes.
3 pommes.

C'est cela. Sépare maintenant le reste des deux autres nombres par une barre horizontale.

$$\begin{array}{r} 2 \\ 5 \\ \hline 3 \end{array}$$

C'est ainsi que l'on dispose une soustraction sur le papier. Cependant d'ordinaire, on écrit en premier lieu le plus grand des 2 termes et le petit en-dessous. Ainsi

$$\begin{array}{r} 5 \\ 2 \\ \hline 3 \end{array}$$

Encore un mot et j'aurai terminé. Pour retrancher 3 pommes de 5, vous devez d'abord en retrancher 1, il vous en reste alors 4, puis une seconde, puis une 3^{me} et il vous en reste 3 et enfin 2. En d'autres termes, vous devez *dénombrer* (expression de Condillac) ou, si vous voulez, compter « à reculons ». — Au contraire, pour chercher la différence entre 5 pommes et 2 pommes, vous *ajoutez* au petit groupe d'abord 1 pomme, puis 2, etc., jusqu'à ce que ce groupe soit devenu égal au grand. Vous dites alors 1, 2, 3. Ici vous *numérez* (Condillac), c'est-à-dire, vous comptez « en avant » ainsi que l'on compte d'ordinaire.

Laquelle des deux manières de faire est la plus commode? La seconde n'est-ce pas?

Eh bien, mes amis, dorénavant vous emploierez surtout celle-là et, quand je vous donnerai à faire une soustraction, vous *ajouterez* au petit nombre les unités ou dizaines nécessaires pour le rendre égal au grand.

Exercices. — Pratique. Problèmes variés oraux et écrits pour familiariser les élèves avec les mots qu'ils viennent d'apprendre.

Théorie. I. Qu'est-ce qu'une soustraction? — C'est l'opération que l'on doit faire pour trouver un reste ou une différence.

II. Comment s'appelle le résultat d'une soustraction? Reste ou différence.

III. Quand s'appelle-t-il reste? — Lorsque la soustraction a pour but de *retrancher* un nombre d'un autre.

IV. Quand se nomme-t-il différence? — Lorsque la soustraction a pour but de rechercher le nombre d'unités qu'un nombre contient de plus ou de moins qu'un autre.

V. Pourquoi l'opération qui nous occupe a-t-elle été appelée *soustraction*? — Parce qu'elle a souvent pour but de *soustraire*, c'est-à-dire de *retrancher* un nombre d'un autre.

VI. Qu'est-ce qu'un reste, une différence?

VII. Comment dispose-t-on par écrit une soustraction?

DEGRÉ MOYEN

Un paysan a vendu un cheval pour fr. 540, 3 vaches à fr. 365 l'une et 8 veaux à raison de fr. 38 l'un. Quelle somme a-t-il reçue?

Solution.

Prix de vente du cheval	fr. 540
Prix de vente des 3 vaches	fr. 365 × 3 = » 1095
Prix de vente des 8 veaux	fr. 38 × 8 = » 304
<hr/>	
Total	fr. 1939

Réponse. Ce paysan a reçu la somme de fr. 1939.

Un épicier achète 48 pains de sucre pesant chacun 8,5 kg. à raison de fr. 0,58 le kg. Sachant qu'il a fait sur le premier quart de sa marchandise un bénéfice de fr. 20 par quintal, on demande quel a été le prix de vente du kg. du reste, s'il a gagné en tout fr. 44,50?

Solution.

Marchandise achetée	8,5 kg. × 48 = 408 kg.
	dont un quart = 102 kg.
	et les trois quarts = 306 kg.
Bénéfice réalisé sur les 306 kg.	fr. 44,50 - fr. 20 = fr. 24,50.
Bénéfice réalisé sur un kg.	fr. 24,50 : 306 = » 0,08.
Prix de vente de 1 kg. du reste	fr. 0,58 + 0,08 = fr. 0,66.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Un ballon a 44 m de circonférence. Combien d'hectolitres de gaz faut-il pour le remplir et combien de mètres d'étoffe de 0,80 m de largeur a-t-on employés pour le construire?

Diamètre de la circonférence	44 m : $\frac{22}{7} = \frac{44 \text{ m} \times 7}{22}$
Rayon	$\frac{44 \text{ m} \times 7}{22 \times 2} = 7 \text{ m.}$
Surface de la sphère	$\frac{1 \text{ m}^2 \times 4 \times 22 \times 7 \times 7}{7} = 4 \text{ m}^2 \times 22 \times 7.$
Etoffe employée	$\frac{1 \text{ m} \times 4 \times 22 \times 7 \times 5}{4} = 770 \text{ m.}$
Volume de la sphère = surf. × $\frac{1}{3}$ R. =	$\frac{1 \text{ m}^3 \times 4 \times 22 \times 7 \times 7}{3} = \frac{4312 \text{ m}^3}{3} =$
	$\frac{43,120 \text{ hl.}}{3} = 14,373 \frac{1}{3} \text{ hl.}$

Réponses. 1° Pour remplir ce ballon il faut 14,373 $\frac{1}{3}$ hl. de gaz.

2° Sa construction a nécessité 770 m d'étoffe.

ALFR. STÉBLER.